



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Points 9, 135 et 136 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social**Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017****Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019****Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017 (28 juillet 2016-27 juillet 2017)****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport expose de façon détaillée les incidences budgétaires des résolutions et des décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017. Les dépenses supplémentaires découlant d'une résolution et de deux décisions sont estimées à 288 700 dollars, dont 2 500 dollars à imputer sur le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et 286 200 dollars à inscrire dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Le montant de 2 500 dollars à imputer sur le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 doit être financé au moyen des crédits déjà approuvés pour cet exercice. Sur le montant restant de 286 200 dollars demandé pour l'exercice 2018-2019, le montant de 39 000 dollars doit être financé au moyen des crédits inscrits dans le projet de budget-programme de cet exercice. Un crédit supplémentaire d'un montant de 247 200 dollars devrait être ouvert pour l'exercice biennal 2018-2019 et être imputé sur le fonds de réserve, conformément aux procédures établies par l'Assemblée générale dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#).



I. Introduction

1. L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 68/1 relative à l'examen de l'application de sa résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social a, entre autres, eu sur le programme de travail du Conseil les incidences ci-après, comme énoncé dans l'annexe de la résolution :

a) Le Conseil réaménagera son programme de travail, qui ira désormais de juillet à juillet (par. 5);

b) Le Conseil continuera de tenir une session de fond et une session d'organisation. Pour être plus réactif, il peut convoquer des sessions extraordinaires conformément à son Règlement intérieur. En tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil peut également décider de tenir des réunions spéciales, selon que de besoin, pour examiner des questions urgentes qui se posent dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes (par. 10);

c) Le Conseil tiendra les séances ordinaires de ses sessions de fond à New York, tandis que le débat consacré aux affaires humanitaires continuera de se tenir à tour de rôle à New York et à Genève. Un autre lieu d'affectation de l'Organisation des Nations Unies pourra être retenu, de façon ponctuelle et par souci d'économie, si ce choix peut contribuer à un meilleur examen du thème principal retenu (par. 16).

2. Le présent rapport a pour objet d'informer l'Assemblée générale du montant des dépenses supplémentaires qui pourraient découler de la résolution et des décisions adoptées par le Conseil à sa session de 2017 (28 juillet 2016-27 juillet 2017).

3. Le Conseil a adopté une résolution et des décisions dans lesquelles il a autorisé les entités compétentes du Secrétariat à entreprendre de nouvelles activités, dont certaines pour lesquelles aucun crédit n'avait été inscrit au budget-programme de l'exercice 2016-2017 et qui auraient une incidence sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019¹. Comme le prévoit l'article 31 de son Règlement intérieur, le Conseil a été informé des incidences sur le budget-programme de la résolution et des décisions avant leur adoption.

4. Dans son rapport sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa session de fond de 1999 (A/54/7/Add.2), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait demandé que les rapports ultérieurs sur la question contiennent des estimations, établies sur la base du coût intégral, des ressources supplémentaires nécessaires, tant au titre des services de conférence qu'au titre des autres dépenses. En réponse à cette demande, les dépenses supplémentaires découlant de la résolution et des décisions adoptées par le Conseil en 2017 et se rapportant aux exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019 sont décrites ci-après et récapitulées en annexe.

5. Si, en 2017, le Conseil adopte, après la publication du présent rapport, une résolution ou une décision qui pourrait avoir des incidences sur le budget-

¹ Le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/249A. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 figure dans les documents A/72/6 (Introduction et Corr.1), (Sect. 1 à 3), (Sect. 4 et Corr.1), (Sect. 5 et Corr.1), (Sect. 6), (Sect. 7 et Corr.1), (Sect. 8 et Corr.1), (Sect. 9 à 11), (Sect. 12 et Corr.1), (Sect. 13 à 23), (Sect. 24 et Corr.1), (Sect. 25), (Sect. 26 et Corr.1), (Sect. 27 et 28), (Sect. 29A et 29B), (Sect. 29C et Corr. 1 et 2), (Sect. 29D à 29H), (Sect. 30 à 32), (Sect. 33 et Corr.1), (Sect. 34 à 36) et (Income sect. 1 à 3).

programme pour l'exercice biennal 2018-2019, de nouvelles prévisions révisées seront publiées dans un additif au présent document.

II. Dépenses supplémentaires et modifications du programme de travail résultant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social

A. Résolution 2017/26 : Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

6. Conformément aux dispositions des paragraphes 13 à 16 de sa résolution 2017/26, le Conseil a :

a) Décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2018, afin de pouvoir suivre la situation de près et formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser le relèvement, la reconstruction et la stabilité du pays sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des priorités nationales de développement à long terme et du Plan stratégique de développement d'Haïti, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants;

b) Exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour l'appui qu'il apportait au Groupe consultatif et lui a demandé de continuer à en soutenir les activités comme il convenait, dans la limite des ressources existantes;

c) Prié le Groupe consultatif de continuer, dans l'exécution de son mandat, à coopérer avec le Secrétaire général et sa Représentante spéciale pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, qui succéderait à celle-ci, le Groupe des Nations Unies pour le développement, les fonds et programmes concernés des Nations Unies, les institutions spécialisées, les institutions financières internationales, les organisations et institutions régionales, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Banque interaméricaine de développement, les autres parties prenantes importantes et les organisations de la société civile, et s'est félicité à ce sujet de la poursuite du dialogue entre les membres du Groupe consultatif et l'Organisation des États américains;

d) Prié également le Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estimait nécessaire, pour examen à sa session de 2018.

7. Les dépenses afférentes à l'appui à apporter au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, pour lesquelles aucun crédit n'a été prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, ont été estimées à 39 000 dollars (voir tableau 1), et couvriraient : a) les frais de voyage des membres du Groupe et de deux fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales pour qu'ils puissent rencontrer les représentants des institutions financières internationales et de l'Organisation des États américains en 2018 et effectuer une mission en Haïti la même année (36 500 dollars); b) les services d'appui aux réunions devant se tenir en Haïti (2 500 dollars).

8. Compte tenu des résolutions précédentes par lesquelles le mandat du Groupe consultatif avait été prorogé, la dernière en date étant la résolution 2016/28, le

Secrétaire général avait recommandé que ces dépenses soient prises en charge par les crédits approuvés au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. Il est également proposé d'imputer les dépenses découlant de l'adoption de la résolution 2017/26, d'un montant de 39 000 dollars, sur les crédits ouverts au titre du chapitre 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [A/72/6 (Sect.9)].

Tableau 1

Ressources nécessaires au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant total des ressources nécessaires</i>	<i>Dépenses pouvant être financées au moyen des crédits demandés</i>	<i>Dépenses supplémentaires à prévoir</i>
Voyages des représentants	31 300	31 300	–
Voyages du personnel	5 200	5 200	–
Services contractuels	2 500	2 500	–
Total	39 000	39 000	–

9. S'agissant du paragraphe 14 de la résolution 2017/26, dans lequel le Conseil a demandé au Secrétaire général de continuer à soutenir les activités du Groupe consultatif comme il convenait, dans la limite des ressources existantes, l'attention du Conseil a été appelée sur les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale et des résolutions ultérieures, la dernière en date étant la résolution 70/247, dans lesquelles l'Assemblée a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes commissions qui était chargée des questions administratives et budgétaires, et réaffirmé le mandat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

B. Décision 2017/214 : Nomination d'un membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

10. Conformément à sa décision 2017/214, le Conseil a décidé de nommer le Représentant permanent du Belize auprès de l'Organisation des Nations Unies membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti.

11. Le Conseil a été informé que, à la suite de l'adoption de la décision 2017/214, l'appui financier à apporter au membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc, qui consisterait à prendre en charge les billets d'avion, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée relatifs aux déplacements effectués dans le cadre de missions prévues à Washington et en Haïti, devrait s'élever à 2 500 dollars en 2017 (voir tableau 2 ci-après).

12. Compte tenu des résolutions précédentes par lesquelles le mandat du Groupe consultatif avait été prorogé, la dernière en date étant la résolution 2016/28, le Secrétaire général avait recommandé que ces dépenses soient prises en charge au moyen des crédits approuvés au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice 2016-2017.

13. Il n'est donc demandé aucun crédit supplémentaire à la suite de l'adoption de ladite décision.

Tableau 2
**Ressources nécessaires au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)
 pour l'exercice 2016-2017**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2017</i>	<i>Dépenses pouvant être financées par les crédits approuvés 2017</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir pour 2016-2017</i>
Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)	2 500	2 500	—
Total	2 500	2 500	—

C. **Décision 2017/241: Préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants devant se tenir en 2019**

14. Dans sa décision 2017/241, le Conseil, prenant note de la résolution 60/1 de la Commission des stupéfiants, a approuvé les préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission, qui doit se tenir en 2019, comme prévu dans la résolution.

15. Conformément aux dispositions du paragraphe 13 de la résolution, la Commission a prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de lui fournir un appui technique et fonctionnel pour conduire l'examen de la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et organiser sa soixante-deuxième session, qui doit se tenir en 2019.

16. L'exécution des activités prescrites par la résolution entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 247 200 dollars au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir tableau 3 ci-après).

17. Les ressources permettraient de financer un emploi de temporaire à la classe P-3 pendant 24 mois afin de fournir un appui technique et fonctionnel à la Commission des stupéfiants dans les domaines suivants: a) la tenue de réunions intersessions du Comité; b) la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue; c) l'utilisation d'outils permettant d'améliorer la participation à distance; d) les préparatifs du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants; e) les activités de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau mondial et d'appui à leur examen thématique.

Tableau 3
Ressources nécessaires au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) pour l'exercice biennal 2018-2019

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant total des ressources nécessaires</i>	<i>Dépenses pouvant être financées au moyen des crédits demandés</i>	<i>Dépenses supplémentaires à prévoir</i>
Autres dépenses de personnel	247 000	–	247 000
Total	247 000	–	247 000

18. Ressources correspondantes n'ont pas été prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019; l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 247 200 dollars sera donc demandée au titre du fonds de réserve au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale). Un crédit de 32 800 dollars devra également être ouvert au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera contrebalancé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Modifications à apporter aux produits prévus au titre du chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

19. Afin de donner suite aux dispositions de la décision 2017/241, il conviendra de modifier les produits prévus au titre du sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale) du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pour 2018-2019 [(A/72/6 (Sect. 16)].

a) Dans la partie A du tableau 16.37 [Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)], qui porte sur la Commission des stupéfiants :

i) En ce qui concerne les produits inscrits au titre du point 30 (Réunions intersessions de la Commission organisées à l'intention des missions permanentes), remplacer le chiffre 20 par le chiffre 52;

ii) En ce qui concerne les produits inscrits au titre du point 32 (Réunions intersessions du Bureau de la Commission), remplacer le chiffre 12 par le chiffre 20;

b) Ajouter les nouveaux produits non-récurrents suivants :

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
<i>Commission des stupéfiants</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants	
Note du Secrétariat sur les dispositions à prendre pour l'organisation du débat ministériel de la soixante-deuxième session	2
Note du Secrétariat sur les dispositions à prendre pour l'organisation du débat ministériel de la soixante-deuxième session	2
Contribution du Directeur général de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au débat ministériel de la soixante-deuxième session	1
B. Autres activités de fond (budget ordinaire)	
Activités ou documentation techniques :	
Conception et entretien d'un site Web consacré au suivi et à la mise en oeuvre des recommandations formulées à l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies	1

III. Montant total des ressources nécessaires

20. L'application de la résolution et des décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017 entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 288 700 dollars, dont 2 500 dollars au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et 286 200 dollars au titre du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (voir tableau 4 et annexe ci-après).

21. Le montant de 2 500 dollars à imputer sur le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 doit être financé au moyen des crédits déjà approuvés pour cet exercice. Sur le montant de 286 200 dollars demandé pour l'exercice 2018-2019, le montant de 39 000 dollars doit être financé au moyen des crédits prévus dans le projet de budget-programme de cet exercice. Un crédit supplémentaire correspondant au montant restant, soit 247 200 dollars, devra être ouvert pour l'exercice biennal 2018-2019 et être imputé sur le fonds de réserve, conformément aux procédures établies par l'Assemblée générale dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#).

Tableau 4

Ressources nécessaires au titre du budget-programme de l'exercice 2016-2017 et du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires</i>	<i>Montant devant être financé au moyen des crédits ouverts pour 2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>	
			<i>Montant devant être financé au moyen des crédits prévus dans le budget</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir</i>
9. Affaires économiques et sociales	41 500	2 500	39 000	–
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	247 200	–	–	247 200
Total	288 700	2 500	39 000	247 200

IV. Conclusions et recommandations

22. Parmi toutes les dépenses résultant de la résolution et des décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017, seules celles occasionnées par la décision 2017/241 nécessiteraient l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 247 200 dollars dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, le montant total des ressources étant inscrit au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale). En conséquence, l'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit additionnel de 247 200 dollars qui serait imputé sur le fonds de réserve. Elle est également invitée à inscrire un montant de 32 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

23. L'Assemblée générale est également invitée à approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter aux produits prévus au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 à la suite de l'adoption de la décision 2017/241 du Conseil économique et social.

Annexe

**Récapitulatif des ressources supplémentaires nécessaires
à l'application des résolutions et décisions adoptées
par le Conseil économique et social à sa session de 2017**

(En dollars des États-Unis)

Résolution/ décision	Chapitre du budget	Montant total des ressources nécessaires	Montant devant être financé au moyen des crédits approuvés pour 2016-2017	2018-2019	
				Montant devant être financé au moyen des crédits prévus dans le budget	Montant des ressources supplémentai res à prévoir
2017/26 Groupe consultatif ad hoc sur Haïti	9	39 000	–	39 000	–
2017/214 Nomination d'un membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti	9	2 500	2 500	–	–
2017/241 Préparatifs de la soixante- deuxième session de la Commission, devant se tenir en 2019	16	247 200	–	–	247 200
Total		288 700	2 500	39 000	247 200